

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administration de Ranitidine (Zantac) en préopératoire d'une césarienne		NUMÉRO : 1.30
		DATE : Juin 2010
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier la thérapie médicamenteuse	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières.
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLE VISÉE

- Femmes enceintes devant subir une césarienne élective ou urgente.

UNITÉ OU SERVICE CONCERNÉ

- Le module parents-enfant.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Inhiber la sécrétion d'acide gastrique.
- Prévenir et/ou diminuer les conséquences du syndrome de Mendelson.

2. CONDITION D'INITIATION

- En préopératoire d'une césarienne élective ou urgente.

3. ORDONNANCE

Césarienne élective

- Administrer Ranitidine (**Zantac**) 150 mg per os à l'arrivée à l'unité ou 2 heures en préopératoire.

Césarienne urgente

- Administrer Ranitidine (**Zantac**) 50 mg I.V. à l'appel.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indication

- Césarienne.

4.2. Contre-indication

- Hypersensibilité ou allergie au produit.

5. MÉTHODES

5.1. Précaution et directive

- N.A.

5.2. Procédure

- N.A.

5.3. Élément de surveillance

- N.A.

5.4. Complication

- N.A.

5.5. Limite d'application

- N.A.

6. SOURCES

- Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, 2010.
- Consensus des signataires.

PERSONNES CONSULTÉES

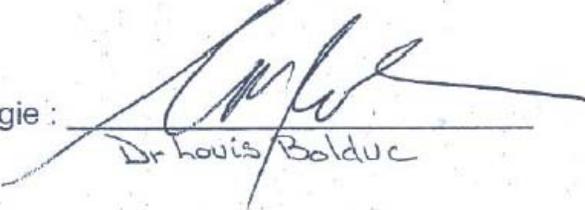
- Lyne Périgny, conseillère clinicienne en soins infirmiers.
- D^r Luc Arel, anesthésiologiste.
- Claude Gravel, pharmacien.

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Administration de Ranitidine (Zantac) en préopératoire d'une césarienne.	NUMÉRO : 1.30
	DATE : Juin 2010
	RÉVISÉE :

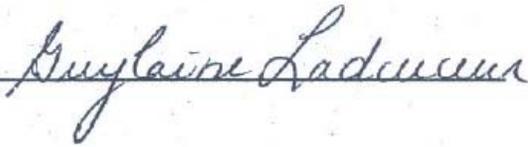
Chef du département d'anesthésiologie :

Date : 2010/6/29


Dr Louis Bolduc

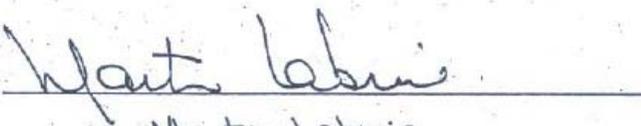
Chef du département de pharmacie :

Date : 5/7/2010


Guylain Ladouceur

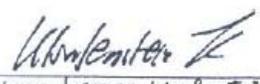
Directeur des soins infirmiers :

Date : 2010.06.30.


Martin Labrie

Adoptée par le CMDP :

Date : 2010-09-15


Jean-Jacques Klopffenstein, M.D., président